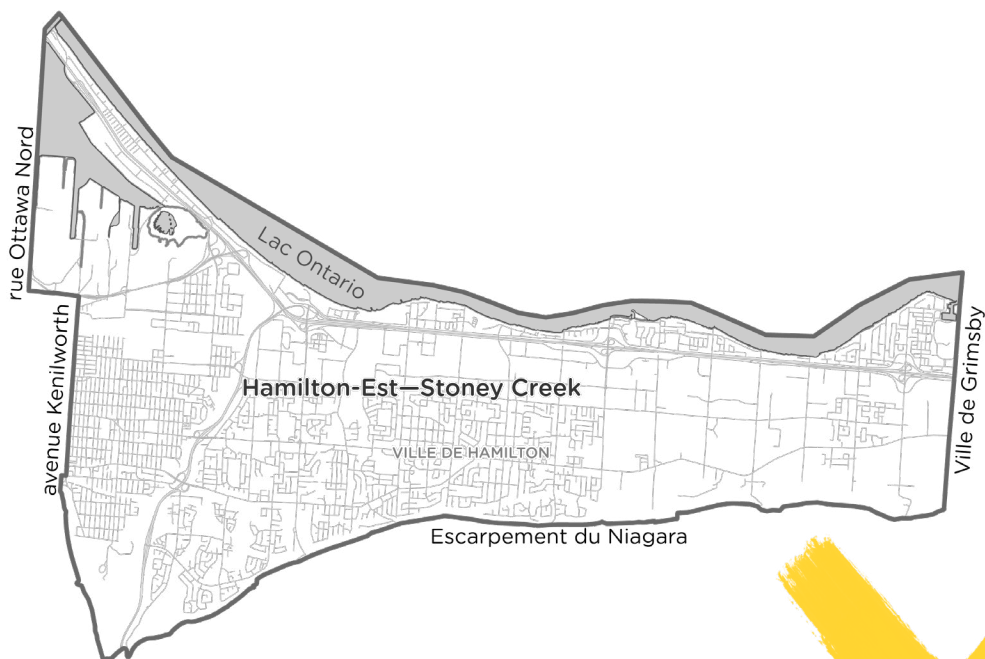


Préparez-vous à voter à l'élection partielle de **Hamilton-Est—Stoney Creek !**

Laissez votre marque d'ici le
3 septembre pour élire votre
député(e) provincial(e).



Qu'est-ce qu'une élection partielle ?

Une élection partielle est déclenchée dans une circonscription électorale entre deux élections générales pour remplacer un(e) député(e) provincial(e) qui a quitté son siège à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Avez-vous les qualités requises pour voter ?

Pour voter lors de cette élection partielle, vous devez :

- + avoir au moins 18 ans le jour du scrutin
- + avoir la citoyenneté canadienne
- + résider à Hamilton-Est—Stoney Creek

L'application Élections Ontario



Téléchargez l'application pour vous inscrire et accéder à :

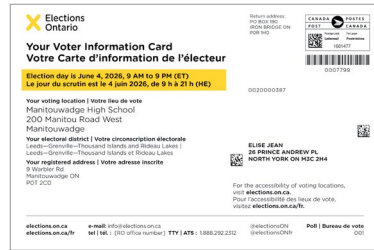
- + une carte d'information de l'électeur numérique à scanner lorsque vous allez voter
- + une liste des candidats, avec fonction audio
- + des renseignements sur votre bureau électoral local et les lieux de vote
- + des notifications personnalisables

Inscrivez-vous pour voter !



S'inscrire pour voter

Vérifiez, mettez à jour ou ajoutez vos renseignements sur la liste des électeurs sur notre application ou site Web d'ici le **24 août** afin de recevoir une carte d'information de l'électeur par la poste.



Vous pouvez voter même si vous n'avez pas de carte d'information de l'électeur. Munissez-vous d'une pièce d'identité sur laquelle figurent votre nom et votre adresse personnelle actuelle lorsque vous irez voter.

Pour connaître l'ensemble des dates et des lieux de vote, téléchargez notre application ou rendez-vous sur notre site Web.

Pièce d'identité pour voter

Avez-vous une carte d'information de l'électeur ?

✓ **OUI** — munissez-vous de votre carte d'information de l'électeur et d'une pièce d'identité sur laquelle figure votre nom (par exemple, une facture d'un service public)

⊘ **NON** — munissez-vous d'une pièce d'identité sur laquelle figurent votre nom **et** votre adresse personnelle (par exemple, un permis de conduire de l'Ontario)

- + Pour obtenir la liste des pièces d'identité acceptées, consultez notre application ou rendez-vous sur notre site Web.

Voter de façon anticipée



Dans votre bureau électoral local

- + Votez en personne à partir du **6 août**, et ce, jusqu'au **2 septembre** à 18 h.



Par la poste

- + Pour présenter une demande de vote par la poste, rendez-vous sur notre site Web.
- + Élections Ontario doit recevoir votre demande au plus tard le **28 août** à 18 h et votre trousse de vote dûment remplie au plus tard le **3 septembre** à 18 h.

Pendant le vote par anticipation



- + Votez dans n'importe quel lieu de vote par anticipation dans votre circonscription électorale entre 10 h et 20 h du **26 au 28 août**.

Voter le jour du scrutin



Votez le **3 septembre** entre 9 h et 21 h dans le bureau de vote qui vous a été attribué.

- + Pour connaître le lieu de vote qui vous a été attribué, consultez votre carte d'information de l'électeur, notre application ou notre site Web.
- + Si le lieu de vote qui vous a été attribué n'est pas facile d'accès, veuillez communiquer avec votre bureau électoral local avant le jour du scrutin pour demander de changer de lieu de vote.

Travaillez pour nous !



Si vous avez 16 ans ou plus, vous pouvez poser votre candidature sur notre site Web pour travailler comme membre du personnel électoral. Tous les postes sont rémunérés et comprennent une formation.

Accessibilité



Vous pouvez utiliser la technologie d'aide au vote à votre bureau électoral local du **26 août** au **2 septembre** ou sur rendez-vous le jour du scrutin.

- + Pour obtenir la liste complète des outils et des services d'accessibilité, téléchargez notre application ou rendez-vous sur notre site Web.
- + Les renseignements sur le vote sont disponibles dans des formats de substitution, sur demande.

Contactez-nous

Informez-vous auprès d'une source fiable.



elections.on.ca

Téléphone : **1 888 668.8683**

Courriel : **info@elections.on.ca**



ElectionsONfr



@ElectionsON



@ElectionsONfr